

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 16 janvier 2024

Date de la convocation

Le 9 janvier 2024

Date de l'affichage

Le 9 janvier 2024

Présents :

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier à dix-neuf heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

M. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, DERWEDUWEN, MM. DRELY, MARY, ELIE, TESTARD,

Excusés :

Mmes PEAUCELLIER, OUIN, LACOMBLE, MM. FAUCHEUX, NACHUN, FRANCOIS Marc.

Avait donné procuration :

Mme PEAUCELLIER à Mr PAILLART

Mme OUIN à Mme PEREIRA

Mr NACHUN à Mr DRELY

Mr FRANCOIS Marc à Mme FRANCOIS Marie-France

Mr FAUCHEUX à Mr MARY

Secrétaire de séance :

Benoit ELIE

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 12 septembre 2023
- Droit de préemption : ventes habitations 28 et 33 rue Roger Froissart, 26 rue Georges Hernoux, 7 rue de l'Eglise, lot de pêche : AC 33
- Cté Agglo du Beauvaisis :
 - . transfert de la police de publicité au 1^{er} janvier 2024
 - . rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2021 (document à consulter en mairie)
- Arrêté municipal sur le démarchage publicitaire en porte à porte dans le village
- Autorisation permanente et générale de poursuite accordée au comptable du SGC
- RODP Inedis/Véolia (Redevance pour Occupation du Domaine Public)
- ADTO : nomination d'un représentant de la commune aux assemblées générales
- SE60 : rapport d'activités 2022 (document à consulter en mairie)
- CAF de l'Oise : Convention Territoriale Globale (CTG)
- Centre De Gestion de l'Oise : adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du CDG60
- Renouvellement contrat PEC agent d'entretien au 25 février 2024 pour 6 mois
- Poste d'animateur - recrutement
- Personnel communal : prime du pouvoir d'achat exceptionnelle
- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise : spectacle de rue : reconstitution Napoléonienne

- Motion de DSP (Délégation de Service Public) aéroport Beauvais/Tillé : plafonnement des vols et demande de garanties dans la nouvelle DSP
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout de 4 points supplémentaires à l'ordre du jour de la réunion :

- Création d'un contrat en CDD 6 mois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine 8h/semaine au 5 février 2024
- Cté Agglo du Beauvaisis : rapport RAD assainissement collectif 2022
- Cté Agglo du Beauvaisis : rapport RPQS assainissement non collectif 2022
- Cté Agglo du Beauvaisis : groupement de commande

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 12 septembre 2023

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – Création d'un contrat en CDD 6 mois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine 8h/semaine au 5 février 2024

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA

Suite à la démission de l'animateur périscolaire, l'encadrement des enfants à la cantine est effectué par une personne de chez SIME, mais cela a un coût plus important, il est donc nécessaire d'embaucher une personne en contrat d'accroissement temporaire d'activité 8h/semaine au 5 février 2024 pour une durée de 6 mois.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un contrat en CDD 6 mois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine 8h/semaine à partir du 5 février 2024. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous actes administratifs correspondants.

3 – Cté Agglo du Beauvaisis : rapport RAD assainissement collectif 2022 **Cté Agglo du Beauvaisis : rapport RPQS assainissement non collectif 2022**

Proposition de Monsieur PAILLART :

Les présents rapports 2022 concernent :

1. la compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB,
4. La compétence eau potable sur le périmètre de 13 communes de la CAB,
5. La délégation de service public d'eau potable sur le périmètre de 11 communes de la CAB.

Les rapports 1, 2 et 4 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif, non collectif et de l'eau potable.

Les rapports 3 et 5 sont produits par les délégataires chaque année et comprennent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 14 décembre 2023. Ils ont également été examinés par les commissions consultatives des services publics locaux du 29 novembre 2023.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les rapports ci-dessus présentés.

4 – Cté Agglo du Beauvaisis : Groupement de commande

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA

La CAB souhaite lancer sur les communes de l'agglo un marché groupé de prestation de restauration. Un seul prestataire permettrait homogénéiser les prestations sur toutes les cantines faisant partie du groupement de commandes selon un cahier des charges (loi « égalim », hygiène alimentaire, matériel, respect des saisonnalités, ...).

Le principe de ce groupement de commande est attrayant mais il reste des incertitudes :

- La sauvegarde de Périscoweb ne peut pas être certifiée dans le groupement de commande
- La Sagère nous prête gracieusement le Four, il faudra voir avec les autres prestataires pour savoir s'ils offrent le même service
- Engagement sur 3 ans
- Prestataires en lice : API à Albert (80), Sagère à Bresles (60), Convivio sur Rouen (76). Le prestataire retenu sera communiqué une fois rentré dans le groupement.
- Les couts de transport sont inclus dans le montant des repas, ...

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au groupement de commande.

5 – Droits de préemption : ventes habitations 28 et 33 rue Roger Froissart, 26 rue Georges Hernoux, 7 rue de l'Eglise, lot de pêche : AC 33

Proposition de Monsieur PAILLART :

Ventes habitations 28 et 33 rue Roger Froissart, 26 rue Georges Hernoux, 7 rue de l'Eglise, lot de pêche : AC 33

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

6 – Cté Agglo du Beauvaisis :

- . Transfert de la police de publicité au 1^{er} janvier 2024
- . Rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2021 (documents à consulter en mairie)

Proposition de Monsieur PAILLART :

Transfert de la police de publicité au 1^{er} janvier 2024

Transfert de la police de publicité au 1^{er} janvier 2024 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets disposant que le pouvoir de la police de publicité est transféré des maires au président de l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2024

Celui-ci consiste à :

- **Instruire les demandes d'autorisation préalables** et réceptionner les déclarations préalables à l'installation, la modification et au remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes ;
- **Contrôler le respect de la réglementation** sur la commune ;
- **Mettre en demeure les contrevenants** de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'oppose au transfert du pouvoir de la police de publicité à la présidente de la CAB et souhaite conserver la maîtrise sur les publicités.

Rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2021

(document à consulter en mairie)

Monsieur PAILLART porte à connaissance le rapport ci-dessus énuméré voté par le Comité de la Cté d'Agglo.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au rapport d'activité 2021 sur le service des déchets.

7 – Arrêté municipal sur le démarchage publicitaire en porte à porte dans le village :

Proposition de Monsieur PAILLART :

Toute personne ou entreprise souhaitant faire du démarchage publicitaire en porte à porte dans le village, doit se présenter en mairie pour se faire connaître et demander l'autorisation.

Ils doivent déclarer le démarchage (jours et heures de passage), présenter une pièce d'identité, une carte professionnelle, la carte grise du véhicule utilisé, extrait d'immatriculation au registre du commerce).

Madame PEREIRA transmet les recherches de Fabienne Ouin sur ce point

« Il apparaît que certaines communes demandent que les démarcheurs remplissent un formulaire. Ils doivent indiquer les dates de démarchages, le numéro de SIRET, les noms des démarcheurs et même les numéros d'immatriculation des véhicules. Les démarcheurs devraient se faire connaître en mairie 15 jours avant »

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre un arrêté municipal en ce sens.

8 – Autorisation permanente et générale de poursuite accordée au comptable SGC

Proposition de Monsieur PAILLART :

L'autorisation permanente et générale de poursuite accordée au comptable doit être renouvelée en cas de changement d'ordonnateur ou de comptable.

L'autorisation porte sur la mise en œuvre de mesures d'exécution forcée, à savoir la SATD (Saisie Administrative à Tiers Détenteur) et les procédures civiles d'exécution. Recouvrement des produits locaux.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une autorisation permanente et générale de poursuite au comptable du SGC.

9 – RODP Inedis/Véolia (Redevance pour Occupation du Domaine Public)

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

La Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) a été demandée à ORANGE avec effet rétroactif 2019 à 2023.

Celle-ci-peut également être réclamée pour les réseaux publics de distribution d'énergie électrique mais sans effet rétroactif (le concessionnaire est en général Enedis)

Par contre VEOLIA n'est pas redevable de la RODP.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réclamer la RODP 2024 pour les réseaux publics de distribution d'énergie électrique.

10 – ADTO : nomination d'un représentant de la commune aux assemblées générales

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Lors de l'adhésion à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) en février 2023, société publique locale (SPL) qui apporte une assistance technique aux collectivités dans des domaines variés par exemple « montage » de dossiers dans le cadre des appels d'offres marchés publics Madame Noémie JAMOIS Conseillère Municipale démissionnaire avait été nommée déléguée titulaire en qualité de représentante aux assemblées des actionnaires minoritaires de l'association ADTO SAO et Monsieur Bernard DRELY délégué suppléant.

Se présentent : Monsieur Benoit ELIE et Monsieur Bernard DRELY

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Benoit ELIE délégué titulaire et Monsieur Bernard DRELY délégué suppléant en qualité de représentant aux assemblées des actionnaires minoritaires de l'association ADTO SAO.

11 – SE60 : rapport d'activités 2022 (document à consulter en mairie)

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS donne lecture du courrier du SE60.

L'année 2022 a marqué un tournant dans le domaine de l'énergie. Une prise de conscience collective s'est opérée quant à son usage, dans un souci de sobriété et souveraineté énergétique. L'augmentation sans précédent des prix de l'électricité et du gaz a obligé les collectivités à prendre de rapides mesures pour maîtriser et réduire leurs consommations. Face à cette envolée inédite, le SE60 a joué un rôle crucial tout au long de l'année. D'une part auprès des collectivités pour apporter de rapides solutions et agir sur la réduction de leurs consommations. Le SE60 a intensifié ses actions en faveur de la rénovation des équipements et des installations énergivores. En plus de l'amplification des opérations pour augmenter la résilience des territoires, le syndicat a maintenu son barème financier, engendrant un fort niveau d'investissement. D'autre part, en donnant suite aux nombreuses sollicitations de ses partenaires et institutions pour répondre aux interrogations et craintes : expliquer le contexte énergétique, donner des points de repères, proposer des pistes d'actions, faciliter le passage à l'action... Les actions entreprises, que vous trouverez détaillées dans le rapport, ont été guidées par notre volonté de vous accompagner au quotidien dans vos projets. Nous espérons que ce rapport d'activités 2022 reflète fidèlement nos efforts et nos réalisations, et nous sommes impatients de continuer à travailler en étroite collaboration avec vous pour un avenir énergétique plus durable et prospère dans l'Oise. Dans cette optique, le syndicat va mettre en œuvre 17 opérations d'équipements photovoltaïques pour une surface totale de 6000 m² de panneaux pour lesquelles le syndicat a mobilisé des subventions du plan France Relance.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2022 du SE60.

12 – CAF de l'Oise : Convention Territoriale Globale (CTG)

Proposition de Monsieur PAILLART :

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – 2023 / 2027 - TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE

La CAF de l'Oise, la MSA Picardie, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les communes membres, les services de l'Etat et les associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficacité et de complémentarité des actions et des interventions. La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la CNAF entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

En signant une Convention Territoriale Globale 2023-2027, la CAF de l'Oise et les collectivités locales signataires conviennent ensemble de ces objectifs, afin d'approfondir un partenariat historique qui, d'une part, repose sur des conventions d'objectifs et de financement existantes ou en cours d'élaboration, d'autre part, doit évoluer et s'adapter aux contextes national et local en fonction des orientations politiques de ces institutions.

La convention s'inscrit dans une démarche multi-partenariale avec la MSA Picardie, le Conseil Départemental, les associations locales, les intervenants sociaux. Cette démarche a abouti à un diagnostic, conduisant à des fiches actions.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la Convention Territoriale Globale 2023-2027.

13 – Centre De Gestion de l'Oise : adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du CDG60

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le Centre de Gestion propose une convention cadre unique qui permet d'adhérer globalement à travers une seule délibération à la majorité des missions tarifées proposées par le centre de gestion sans obligation de solliciter le CDG sur l'ensemble des missions proposées.

Cette évolution en matière de conventionnement a pour objectif de rendre plus lisible l'ensemble des services du CDG60, d'améliorer la qualité du service rendu et de donner la possibilité par une seule délibération d'adhérer à l'ensemble des services facultatifs, tout en garantissant une bonne sécurité juridique.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du CDG60.

14 – Renouvellement contrat PEC agent d'entretien au 25 février 2024 pour 6 mois

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS informe que le contrat PEC agent entretien peut être renouvelé pour 6 mois (jusqu'au 24 août 2024).

L'agent en poste suivra une formation BAFA organisée par la ligue de l'enseignement de l'Oise, les frais de formation seront à la charge de la commune.

Cette formation se déroulera du 24 février au 2 mars 2024 à Auneuil.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat PEC agent d'entretien au 25 février 2024 pour 6 mois et que la commune prenne en charge les frais de la formation BAFA.

15 – Poste d'animateur - recrutement

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS informe que le poste d'animateur périscolaire est toujours vacant, mais qu'il est difficile de trouver un agent pour un temps d'emploi de 14h/semaine.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de maintenir le poste ouvert dans l'immédiat.

16 – Personnel communal : prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS explique qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle obligatoire a été instaurée par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics d'Etat et hospitaliers face à l'inflation.

Un décret publié le 1^{er} novembre 2023 étend cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale et les établissements publics locaux.

Cette prime est facultative, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent ainsi décider de mettre en œuvre ou non cette prime

Cette prime est calculée sur la base d'une rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Les collectivités territoriales peuvent décider d'un montant inférieur au plafond.

Madame FRANCOIS propose d'attribuer une prime de 50% du barème ci-dessus aux agents de la fonction publique territoriale. Cette prime serait versée en une seule fois et avant juin 2024.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer une prime de 50% aux agents communaux de la fonction publique territoriale en fonction du barème ci-dessus énuméré.

17 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise : spectacle de rue : reconstitution Napoléonienne

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS qui représente Monsieur NACHUN absent.

Enumération des devis :	Montant TTC
7ème Régiment d'artillerie à pied de la ligne à Pecq (77) :	990.00 €
Grognards de la Somme à Buigny L'Abbé (80)	1 020.00 €
Société Napoléonienne du Pays de Montereau à Montereau (77)	975.00 €
Les Baïonnettes de Cottenchy à Cottenchy (80)	600.00 €
Affipub à Beauvais (60)	1 322.40 €
Total :	4 907.40 €

Manifestation prévue les 22 et 23 juin 2024 au stade de foot.

Madame FRANCOIS informe que le Comité des Fêtes devait organiser son repas champêtre le même jour sur la place communale. Après discussion avec le Président du Comité des fêtes le repas champêtre aura lieu également au stade de foot.

Monsieur PAILLART précise que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a sollicité les communes afin qu'elles organisent une manifestation pour célébrer ses 20 ans d'existence.

Monsieur PAILLART va essayer d'obtenir une subvention pour la reconstitution Napoléonienne.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise et à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour le spectacle de rue – reconstitution Napoléonienne et précise que si la subvention n'atteint pas 50% le spectacle n'aura pas lieu.

18 – Motion de DSP (Délégation de Service Public) aéroport Beauvais/Tillé : plafonnement des vols et demande de garanties dans la nouvelle DSP

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

A compter de 2024, une nouvelle délégation de service public désignera le nouvel exploitant de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour les prochaines années.

Plusieurs communes ont délibéré pour une motion de censure.

Madame FRANCOIS expose les modalités :

- Plafonnement du nombre de mouvements que l'exploitant ne pourra pas dépasser, pas plus de 32 000 mouvements/an.

- Un strict respect du couvre-feu
- Une interdiction des vols cargos et de fret

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre une motion de censure en ce sens vis-à-vis de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Cette délibération sera transmise au SMABT, propriétaire de l'aéroport, à la région, au Département, à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et à la Préfecture.

19 – Questions diverses

✓ Madame FRANCOIS :

- Remerciements du Comité des fêtes pour le don de 76€ à l'occasion du marché de Noël.
- Mme FRANCOIS précise que des économies d'énergies sont réalisées depuis l'extinction la nuit et le changement des candélabres en LED (75% d'économie en KW) mais elle précise que les tarifs ont considérablement augmentés, 2022 : 0.19€ le KW – 2023 : 0.77€ le KW
- Les fenêtres de la mairie sont en cours de changement

✓ Madame OUIN :

- Demande s'il existe une aide pour les sinistrés des inondations des Hauts de France (est ce que la Communauté d'Agglomération organise quelque chose ?)
Réponse de Monsieur PAILLART : La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a fait quelque chose.

✓ Madame PEREIRA :

- Soumet l'idée de créer un groupe de travail spécial marché de Noël sur la base du volontariat au sein des Conseillers Municipaux et des associations ainsi personne ne se sentirait obligé de participer aux réunions. Cela permettrait de savoir à l'avance et dans les temps qui fait quoi, évitant les relances et les mails sans réponse. Il faudra prendre contact avec Madame PEREIRA pour l'organisation du groupe de travail.
Madame Pereira spécifie que toutes les personnes ne faisant pas partie du groupe de travail seront sollicités et seront les bienvenues pour prêter main forte les vendredi 6 et samedi 7 décembre pour l'installation, le démontage, la restauration, ... Madame Pereira les remercie d'avance.
- Propose de sécuriser l'entrée de la mairie car la barre de seuil est dangereuse.
- Annonce qu'il y a une table de tri à la cantine, prêté par le service déchets de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Par la suite les employés communaux vont en fabriquer une.

✓ Monsieur TESTARD :

- Souhaite savoir combien de temps le pont des Forges restera fermé.
- Réponse de Monsieur PAILLART : minimum 2 ans car la commune de Milly doit faire une étude pour les travaux à entreprendre.

✓ Madame DERWEDUWEN :

- Souhaite connaître l'état d'avancement du City stade
- Madame FRANCOIS précise que suite aux intempéries de ces derniers jours, les travaux ont pris un peu de retard. L'enrobé sera coulé fin janvier.

En fin de séance, il est remis aux conseillers municipaux les lettres d'information sur le PLUi. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La séance est levée à 22h10.